

## *Communauté de Communes du Pays d'Arnay*

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 14 avril 2015

#### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à dix-huit heures, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le deux avril deux mille quinze, se sont réunis salle des fêtes de la Mairie de Clomot, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. – ROY D. – GAGNEPAIN R. - CHAVE C. - CLERGET M-A. - DAMBRUN G. - SOURIAU C. - SOUPART J. – DUBAJ M-T. – BRIEZ-SEVESTRE N. - PILLOT J-M. - DUFOUR M-B. – LOISEAU M. – ROUHETTE M. – LHOMME J-L. - LEFEVRE C. – GOBBO P. - LIBRE M. – GAILLOT J. – BOULEY J-L. – PERRIN G. - DESBOIS M. – PEREIRA J. (arrive à 18h20mn) – MAITRE M-R. –BIGEARD A. – MOINGEON A. – BELORGEY A.. – LIEBAUT R. - GUINIOT A. – PARFAIT J-F. – ACOULON J. – GRANDBOUCHE E. - POILLOT A.

Etaient absents excusés :

NIVOIS C. – PORCHERET P. (procuration à LEFEVRE C.) - HENRY-DESCAMPS M. (procuration à GOBBO P.) - L'HOSTE A. – DECOMBARD J. - ANDRE J. - RENAULT F. –

Le Président remercie Madame DUFOUR, Maire de Clomot, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire et présente Madame HERMARY-MOINGEON, conseillère territoriale, nouvellement élue.

Madame DUFOUR présente la commune de Clomot, la salle des fêtes, précise qu'elle sert également de cantine pour le RPI d'Allerey Clomot Jouey.

Il porte à la connaissance des conseillers communautaires les absences excusées de Madame la Sous-Préfète, de Monsieur SUGUENOT, député et de Madame BARRAUD, Trésorière. Il ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel des délégués.

Monsieur SOUPART annonce la démission de Madame Pascale MEURIOT, conseillère communautaire et 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune de Magnien. En application de l'article L 273-12 du code électoral, elle est remplacée par Monsieur Guy PERRIN, venant dans l'ordre du tableau du Conseil municipal à la date du 2 février 2015.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 33

Nombre de délégués absents : 7

Quorum : 17

Nombre de procurations : 2

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur BELORGEY Alain.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis par mail dans chaque mairie le 17 mars 2015. Aucune observation n'a été constatée.

#### **Comptes de gestion :**

Le Président présente les différents résultats des comptes de gestion pour l'année 2014. L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par Madame la Trésorière de Pouilly en Auxois. Les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux comptes administratifs de la Communauté de communes. Ils sont identiques aux écritures des comptes administratifs de la Communauté de communes.

Le Président se retirant de la salle, Monsieur DAMBRUN, vice-président aux finances, propose aux conseillers communautaires d'approuver les comptes de gestion pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice.

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité les comptes de gestion.

### **REGIE DES TRANSPORTS :**

#### **Compte administratif 2014:**

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	157 603.72	0.00
Recettes	125 371.66	18 538.44
Résultats 2014	- 32 232.06	+ 18 538.44
Résultats antérieurs	+ 54 171.06	+ 125 580.43
Résultat à la clôture de l'exercice	<b>+ 21 939.00</b>	<b>+ 144 118.87</b>
Résultat global	<b>+ 166 057.87</b>	

Le Président informe que le déficit de 32 000.00 € fait suite à l'arrêt du marché transports scolaires avec le Département. Il a été envisagé à un moment de réduire la flotte des bus car il n'y a plus de ressources pour le fonctionnement mais les bus sont utilisés pour les transports des NAP, certaines sorties scolaires et sont prêtés gracieusement aux associations sportives qui en font la demande. Le Président souhaite maintenir la flotte des 4 bus en état. Par contre pour l'année 2015, une partie du personnel de la Régie des transports sera transférée vers d'autres budgets.

Monsieur GOBBO précise que le budget Régie des Transports n'est pas déficitaire, mais que l'on puise dans l'excédent de fonctionnement.

Hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2014 Régie des transports est adopté à l'unanimité.

#### **Budget Primitif 2015 :**

Le budget primitif 2015 est proposé avec reprise des résultats de l'année 2014. Au vu du compte administratif, le Conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif comme suit :

RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	81 335.00	6 000.00
Recettes	81 335.00	162 328.87

Le Président précise aux conseillers communautaires que malgré la diminution des crédits budgétaires, le budget général va devoir financer le fonctionnement du budget Régie des transports à hauteur de 49 396.00 €

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de fonctionnement de 21 939.00 € et un excédent d'investissement de 144 118.87 €. Ils sont reportés en totalité dans leurs sections respectives au budget primitif.

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le budget primitif Régie des transports.

## ORDURES MENAGERES :

### Compte administratif 2014:

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	637 392.85	32 642.40
Recettes	664 075.74	66 818.74
Résultats 2014	+ 26 682.89	+ 34 176.34
Résultats antérieurs	+ 757 993.84	+ 86 846.47
Résultat à la clôture de l'exercice	<b>+ 784 676.73</b>	<b>+ 121 022.81</b>
Résultat global	<b>+ 905 699.54</b>	

Hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2014 Ordures Ménagères est adopté à l'unanimité.

### Budget Primitif 2015 :

Le budget primitif 2015 est proposé avec reprise des résultats de l'année 2014. Au vu du compte administratif, le Conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif comme suit :

RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	722 350.00	75 000.00
Recettes	1 437 716.73	158 532.81

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de fonctionnement de 784 676.73 € et un excédent d'investissement de 121 022.81 €. Ils sont reportés en totalité dans leurs sections respectives au budget primitif.

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le budget primitif Ordures Ménagères.

## MAISON DE L'ENFANCE :

### Compte administratif 2014:

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	243 200.02	11 638.00
Recettes	235 779.22	15 787.42
Résultats 2014	- 7 420.80	+ 4 149.42
Résultats antérieurs	+ 19 687.75	- 11 406.26
Résultat à la clôture de l'exercice	<b>+ 12 266.95</b>	<b>- 7 256.84</b>
Résultat global	<b>+ 5 010.11</b>	

Hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2014 Maison de l'Enfance est adopté à l'unanimité.

### **Budget Primitif 2015 :**

Le budget primitif 2015 est proposé avec reprise des résultats de l'année 2014. Au vu du compte administratif, le Conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif comme suit :

RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	722 350.00	75 000.00
Recettes	1 437 716.73	158 532.81

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de fonctionnement de 12 266.95 € et un déficit d'investissement de 7 256.84 €. Il a été décidé d'affecter 7 256.84 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement et de conserver le solde (5 010.11 €) en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le Président précise aux conseillers communautaires que le budget général va devoir financer le fonctionnement du budget Maison de l'Enfance à hauteur de 24 094.60 €

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le budget primitif Maison de l'Enfance.

Le Président informe qu'une porte ouverte aura lieu en juin pour faire découvrir la structure.

Madame DUFOUR soulève le problème de l'accueil des enfants pendant les congés des agents. Il y aurait trop d'enfants au moment des goûters et peu de personnes pour les encadrer.

Monsieur SOUPART répond qu'une solution avait été trouvée avant la période des congés alternative à la fermeture de la structure pour une semaine. L'organisation proposée n'a pas été suivie par la Directrice de la maison d'enfance mais promet que ce problème ne se reproduira plus à l'avenir.

### **ZONE INDUSTRIELLE :**

#### **Compte administratif 2014:**

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	26 598.43	0.00
Recettes	26 598.43	0.00
Résultats 2014	0.00	0.00
Résultats antérieurs	+ 101 504.88	+ 30 490.00
Résultat à la clôture de l'exercice	+ <b>101 504.88</b>	+ <b>30 490.00</b>
Résultat global	+ <b>131 994.88</b>	

Hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2014 Zone Industrielle est adopté à l'unanimité.

### **Budget Primitif 2015 :**

Le budget primitif 2015 est proposé avec reprise des résultats de l'année 2014. Au vu du compte administratif, le Conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif comme suit :

RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	50 000.00	30 490.00
Recettes	151 504.88	30 490.00

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de fonctionnement de 101 504.88 € et un excédent d'investissement de 30 490.00 €. Ils sont reportés en totalité dans leurs sections respectives au budget primitif.

Le Président informe les conseillers communautaires que ce budget est devenu une coquille vide. En effet il n'y a plus de terrain à vendre, plus de bâtiment. La convention qui liait la Communauté de Communes (ancien SIAC) avec les communes d'Arnay-le-Duc et de Mimeure date de 1975.

Le Président propose aux Maires présents de signer une nouvelle convention entre les deux communes uniquement, le budget pourrait alors être clôturé et les excédents seraient reversés au budget général de la Communauté de Communes. Les Maires présents acceptent cette proposition. Une réunion aura lieu d'ici peu afin de préparer cet acte.

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le budget primitif Zone Industrielle.

### **ZONE COMMUNAUTAIRE :**

#### **Compte administratif 2014:**

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	48.00	0.00
Recettes	13.00	0.00
Résultats 2014	- 35.00	0.00
Résultats antérieurs	+ 55 523.75	- 55 588.75
Résultat à la clôture de l'exercice	+ <b>55 488.75</b>	- <b>55 588.75</b>
Résultat global	- <b>100.00</b>	

Hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2014 Zone Industrielle est adopté à l'unanimité.

#### **Budget Primitif 2015 :**

Le budget primitif 2015 est proposé avec reprise des résultats de l'année 2014. Au vu du compte administratif, le Conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif comme suit :

RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	50.00	55 588.75
Recettes	97 258.75	0.00

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de fonctionnement de 55 488.75 € et un déficit d'investissement de 55 588.75 €. Ils sont reportés en totalité dans leurs sections respectives au budget primitif.

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il ne souhaite pas continuer l'aménagement de cette zone puisqu'il existe déjà une zone artisanale sur la commune d'Arnay-le-Duc. Il juge qu'il serait préférable d'attendre que toutes les parcelles de cette dernière trouvent preneurs avant d'investir davantage sur la zone communautaire. Il propose par contre de revendre les terrains si une proposition pertinente se présentait.

Madame DUFOUR intervient pour préciser que la Communauté de communes a la compétence économique dans ses statuts et que l'achat de ces parcelles avait été réalisé suite à la demande d'une implantation d'entreprise et du projet du hall agricole.

Le Président répond qu'il faut être pragmatique, que les terrains ne se vendent pas aussi facilement vu la conjoncture et qu'il est préférable d'attendre la vente de la totalité des lots de la zone d'Arnay le Duc avant d'envisager de nouvelles dépenses pour cette zone.

Monsieur GUINIOT fait remarquer que la section d'investissement n'est pas équilibrée et qu'une opération d'ordre de section à section doit manquer dans le Budget primitif. Il signale également que le compte de cession en comptabilité de lotissement qui doit apparaître est le 7015 et non pas le 775.

Le Président confirme qu'effectivement il manque une opération d'ordre et que les modifications seront apportées au budget primitif de la Zone communautaire avant son envoi à la Préfecture quant au compte de cession, confirmation sera demandée à Madame BARRAULT, Trésorière.

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le budget primitif Zone Communautaire.

### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Le Président informe que c'est un nouveau budget suite à la compétence scolaire, périscolaire et extra scolaire. Il n'y a donc pas de reprise de résultat de l'année précédente.

#### **Budget Primitif 2015 :**

Le Conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif comme suit :

RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	360 108.00	30 000.00
Recettes	360 108.00	30 000.00

Le Président rappelle que les crédits inscrits correspondent à une période de 4 mois puisque la compétence n'intervient effectivement qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Concernant l'organisation des NAP, il informe le Conseil de son souhait de mettre un terme au partenariat qui lie la Communauté de communes et le Centre Social d'ici fin juillet 2015. Ce sont les services de la Communauté qui s'en occuperont à la rentrée scolaire 2015/2016.

Le Président précise aux conseillers communautaires que le budget général va devoir financer le fonctionnement du budget Affaires scolaires à hauteur de 217 788.00 €

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le budget primitif Affaires scolaires.

Messieurs BOULEY et PERRIN quittent l'assemblée à 19 h 40 mn.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES – BUDGET GENERAL :**

#### **Compte administratif 2014:**

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	783 596.46	637 066.64
Recettes	795 171.67	1 200 889.56
Résultats 2014	+ 11 575.21	+ 563 822.92
Résultats antérieurs	+ 202 721.12	- 1 259 820.91
Résultat à la clôture de l'exercice	<b>+ 214 296.33</b>	<b>- 695 997.99</b>
Restes à réaliser (D-R)		<b>+ 658 210.19</b>
Résultat de clôture avec RAR	<b>+ 214 296.33</b>	<b>- 37 787.80</b>
Résultat global		<b>+ 176 508.53</b>

Hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2014 Maison de l'Enfance est adopté à l'unanimité.

### **Budget Primitif 2015 :**

Le budget primitif 2015 est proposé avec reprise des résultats de l'année 2014. Au vu du compte administratif, le Conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif comme suit :

<b>RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	1 113 211.97	1 405 820.32
Recettes	1 113 211.97	1 411 347.88

Les résultats de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de fonctionnement de 214 296.33 € et un déficit d'investissement de 37 787.80 €. Il a été décidé d'affecter 37 787.80 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement et de conserver le solde (176 508.53 €) en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que le budget général va devoir financer le fonctionnement des budgets Maison de l'Enfance, Affaires Scolaires et Régie des Transports à hauteur de 291 279 €. Il souligne que les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des budgets ont été revues à la baisse afin de dégager des marges de manœuvres pour l'investissement et d'éviter une augmentation de la fiscalité trop importante.

Le Président a demandé un effort similaire aux associations ; il propose d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
COLLEGE CLAUDE GUYOT UNSS	<b>600</b>
CENTRE SOCIAL	<b>51 000</b>
CLAUDIO CHAPPIUCCI	<b>1 000</b>
RANDO (1er Mai)	<b>250</b>
CLUB CYCLOS (1er MAI)	<b>250</b>
OFFICE DE TOURISME	<b>31 000</b>
MAISON REGIONALE DE LA TABLE	<b>2 500</b>
CROSS DU 11 NOVEMBRE	<b>1 000</b>
CLAUDIO CHAPPIUCCI - TRAIL	<b>1 000</b>
MOBILITE CENTRE SOCIAL	<b>1 500</b>
Festivartnay week-end 8 MAI	<b>1 000</b>
AJPA (Aubert)	<b>250</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91 350</b>

Le Président informe les conseillers communautaires de la situation déficitaire de l'Office de Tourisme relevée par le commissaire aux comptes. Il a demandé au Président de cette association d'établir un budget conforme à la réalité de sa situation financière et de réaliser un certain nombre d'économies (la fermeture des lieux d'expositions pour l'année 2015 a été évoquée avec un possible maintien des expositions sous forme de bénévolat).

Il propose ainsi de verser une subvention de 30 000.00 € pour l'année 2015 et 1 000.00 € report d'une subvention non versée en 2014. Il précise qu'il s'est engagé lors de l'assemblée générale de l'Office d'apporter une subvention exceptionnelle de 4 000.00 € d'ici la fin d'année si les mesures de

redressement des comptes ont bien été menées à terme. Le budget serait alors en équilibre fin 2015 et permettrait de continuer l'activité de cette association primordiale pour le territoire.

Madame DUFOUR demande que les 35 000.00 € soient maintenus pour couvrir une partie des salaires.

Le Président répond que les comptes sont déficitaires depuis plusieurs années (estimation faite autour de 10 000 €) et qu'il faut, à un moment donné, assainir la situation avant de développer de nouveaux projets.

Le Président informe les Conseillers communautaires de la création d'un budget Ecole de Musique en 2016 afin d'en isoler les opérations dissoutes jusqu'alors dans le budget général. Il signale qu'il a pris contact avec Madame SADON, Présidente du Syndicat Mixte de Musique en Auxois-Morvan afin d'envisager un partenariat concernant l'école de musique communautaire. Un rendez-vous a été pris prochainement.

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le tableau des subventions et le budget général primitif de la Communauté de Communes.

### **SPANC :**

#### **Compte administratif 2014:**

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

RECAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Résultats 2014	0.00	0.00
Résultats antérieurs	+ 9 513.04	0.00
Résultat à la clôture de l'exercice	+ <b>9 513.04</b>	<b>0.00</b>
Résultat global	+ <b>9 513.04</b>	

Hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2014 Spanc est adopté à l'unanimité.

#### **Budget Primitif 2015 :**

Le budget primitif 2015 est proposé avec reprise des résultats de l'année 2014. Au vu du compte administratif, le Conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif comme suit :

RECAPITULATIF BUDGET PRIMITIF		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9 513.04	0.00
Recettes	9 513.04	0.00

Le résultat de l'exercice 2014 fait apparaître uniquement un excédent de fonctionnement de 9 513.04 €. Il est reporté en totalité dans la section de fonctionnement au budget primitif.

Les Conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le budget primitif Spanc.

### **VOTE DES TAXES LOCALES :**

Le Président informe que suite à la prise de compétence scolaire, il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition comme suit :

\* Taxe d'habitation 5.32 %



* Foncier Bâti	4.69 %
* Foncier non bâti	9.86 %
* CFE	4.69 %
Pour un produit attendu de 541 472 €	

La période budgétaire arrivant à son terme, le Président interroge les délégués présents afin de connaître les communes qui baisseront leurs taux corrélativement au transfert de compétence scolaire au 1<sup>er</sup> septembre.

Les maires d'Antigny-la-Ville, d'Arnay-le-Duc, de Jouey et de Mimeure indiquent avoir baissé leurs taux, les autres maires indiquent s'être abstenus d'une baisse sur l'année 2015

Monsieur GUINIOT intervient pour expliquer que la baisse des taux dans les communes va pénaliser ces dernières car les dotations versées par l'Etat sont versées également en fonction de l'effort fiscal de la commune (CIF : coefficient d'intégration fiscal). Il a demandé une étude complète et sérieuse de la fiscalité.

Le Président précise que les services de la DRFIP et de la préfecture ont été sollicités à ce sujet à deux reprises mais qu'une simulation semble très difficile à réaliser. Il rappelle également qu'au moment où est voté le budget, la dotation d'intercommunalité (DGF de la Communauté) n'est pas encore connue ce qui est une première et que le CIF disparaîtra en 2016 au profit d'un coefficient de mutualisation.

Il rappelle enfin que la baisse de la fiscalité des communes membres de l'EPCI a été soulignée lors du vote de prise de compétence.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité le taux des 4 taxes.

#### **VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :**

Le Président informe que le taux de la TEOM est de 14.39 % et que le budget ordures ménagères est en excédent fin 2014. Il propose donc de reconduire ce taux de 14.39 %.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité le taux de la TEOM à 14.39 %.

#### **VOTE DE LA REDEVANCE SPECIALE 2015 :**

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il est nécessaire comme chaque année de voter la redevance spéciale. Pour l'année 2015, elle rapporterait 37 942 € avant déduction du tonnage annuel autorisé par la TEOM et déduction de la TEOM déjà payée sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité la redevance spéciale.

#### **TAXE DE SEJOUR – EXONERATION DES MINEURS :**

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec la nouvelle législation, en appliquant le nouveau régime d'exonération de la taxe ce qui signifie que les personnes entre 13 et 18 ans sont désormais exonérées du paiement de cette taxe.

Pour être en adéquation avec la nouvelle réglementation, il convient donc d'annuler la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2013 fixant l'exonération de la taxe de séjour pour les mineurs de moins de 13 ans.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité le nouveau régime d'exonération de la taxe de séjour.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **\* MISSION LOCALE :**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que suite à la démission de Madame MEURIOT, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant au sein de la Mission Locale Rurale. Il demande si des personnes sont intéressées. Monsieur GOBBO répond par l'affirmative.

Les Conseillers communautaires votent à l'unanimité la candidature de Monsieur GOBBO comme représentant au sein de la Mission Locale.

### **\* BULLETIN COMMUNAUTAIRE :**

Monsieur le Président souhaite la création d'une commission de rédaction du bulletin communautaire. Il demande si des personnes sont intéressées pour faire partie de cette commission.

Mesdames SOURIAU, SEVESTRE et ACOULON se proposent pour faire partie de cette commission.

### **\* MUTUALISATION DES MOYENS :**

Le Président informe les conseillers communautaires sur l'importance de mener rapidement une réflexion sur le schéma de mutualisation. En effet la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 impose aux intercommunalités d'élaborer et de voter un schéma de mutualisation des services. Il propose qu'une commission soit créée afin de travailler sur ce schéma de mutualisation.

Mme SEVESTRE et Mrs LIBRE et MOINGEON se proposent pour faire partie de cette commission.

### **\* COMMISSION DE DEROGATION :**

Le Président informe que la commission de dérogation se réunira le MARDI 26 MAI 2015.

Le Président clôt la séance à 20 heures 50 minutes.

Le Président.  
J. SOUPART